

## **Gradignan – Projet de ZAC Centre-Ville**

### **Mise à disposition du public de l'Etude d'Impact**

#### **Note de présentation**

En 2014, Bordeaux Métropole et la ville de Gradignan ont missionné la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole afin de conduire des études urbaines sur le centre-ville de Gradignan.

Ces études urbaines se sont déroulées entre 2014 et 2016 et ont été appuyées par d'autres études spécifiques (stationnements, déplacements, commerces,...). En parallèle, un diagnostic environnemental a permis d'amender le projet afin de mieux prendre en compte la préservation de la biodiversité.

Ce diagnostic prend place dans l'Etude d'Impact du projet et permet d'évaluer l'ensemble des impacts du projet sur le centre-ville de Gradignan, aussi bien sous les aspects environnementaux, que sociaux ou patrimoniaux. Le dossier présente une démarche « Eviter-Réduire-Compenser ».

Un dossier comprenant un projet de création de Zone d'Aménagement Concerté, l'Etude d'Impact, son Résumé Non Technique ainsi qu'un ensemble d'annexes qui reprennent en détail les études menées a été déposé aux services de l'Etat, pour avis, fin mai 2016. Les pièces présentées dans ce dossier s'échelonnent sur l'ensemble de la démarche de projet, et ont permis de construire le projet.

L'avis des services de l'Etat, daté du 28 juillet 2016, a été rendu public sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Tel que présenté dans cette mise à disposition, il conclut de la façon suivante : « *Sur le fondement d'un état initial de l'environnement bien documenté, l'étude d'impact identifie de manière satisfaisante les enjeux environnementaux. Les mesures proposées (évitement des boisements, maintien des arbres remarquables, suivi écologique avant les travaux, calendrier des travaux, reprises des préconisations de l'ARS pour la préservation des eaux souterraines) pour éviter, réduire voire compenser les impacts du projet sur l'environnement apparaissent suffisantes et proportionnées à ce stade. Ces informations ont vocation à être précisées et complétées dans la suite de l'évolution du dossier et du projet* ». La bonne qualité de la démarche et l'évolution du projet au regard des enjeux identifiés, tout comme les méthodes qui ont été mises en œuvre ou seront mises en œuvre démontrent les aspects positifs du projet.

Afin de répondre au mieux aux interrogations de l'Autorité Environnementale sur le sujet des remontées de nappes et de feux de forêt, un mémoire complémentaire, consultable ici

également, reprend ces deux sujets et complète les éléments déjà présents dans l'Etude d'Impact. D'autres éléments seront précisés au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Conformément à l'article L122-1-1 du Code de l'Environnement, la présente mise à disposition du public est mise en œuvre. Les éventuelles observations du public peuvent être formulées sur le registre joint à ce dossier de mise à disposition du public, ainsi que sur le site de la participation de Bordeaux Métropole (<https://participation.bordeaux-metropole.fr>), durant toute la durée de la mise disposition soit entre le 24 novembre et le 30 décembre 2016 comme précisé dans l'avis du sud Ouest du mercredi 9 novembre 2016, ainsi que sur le site de la participation de Bordeaux Métropole.

Suite à cela, Bordeaux Métropole dressera un bilan de cette mise à disposition du public. Ce bilan sera mis en ligne sur le site de la participation de Bordeaux Métropole.

Pour toute demande d'informations concernant cette mise à disposition vous pouvez vous adresser au gestionnaire de la participation, via la page du site internet de la participation relative à la mise à disposition de l'étude d'impact du projet de ZAC Gradignan Centre Ville.